

Extrait du registre des décisions

Bureau du 09 novembre 2023

n° 122-23

Objet : RS - Location et maintenance de trois engins de compaction pour les déchetteries de Grand Chambéry

- date de convocation le 03 novembre 2023
- nombre de conseillers en exercice : 51

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi neuf novembre dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Baldoph, centre socioculturel du Pré Martin, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

étaient présents : 37

Aillon-le-Jeune	Serge Tichkiewitch
Aillon-le-Vieux	
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Alain Thieffinat
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Thierry Repentin
Cognin	Corinne Charles - Franck Morat
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	Jean-Pierre Fressoz
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin
La Ravoire	Grégory Basin
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	Jean-Maurice Venturini
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sonnaz	Daniel Roचाix
Thoiry	
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	

conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Pierre Duperier à Christophe Richel - de Alexandre Gennaro à Grégory Basin - de Pascal Mithieux à Luc Berthoud - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Thierry Tournier à Jocelyne Gougou

conseillers excusés : 7

Stéphane Bochet - Christelle Favetta-Sieyes - Philippe Ferrari - Max Joly - Jean-Marc Léoutre - Luc Meunier - Corine Wolff

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 09 novembre 2023

délibération n° 122-23

objet **RS - Location et maintenance de trois engins de compaction pour les déchetteries de Grand Chambéry**

Marie Bénévisse, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, indique qu'il est nécessaire de renouveler la location de trois engins de compaction pour les déchetteries de Bissy, La Ravoire et Saint-Alban-Leysse.

Il est proposé de recourir à la centrale d'achat UGAP pour répondre à ce besoin.

Le coût du contrat de location, comprenant la maintenance, d'une durée de cinq ans pour les trois engins est décomposé comme suit :

- la location d'un packmat : 1 948,48 € TTC par mois, soit 350 724,90 € TTC pour les cinq années et les trois engins,
- la maintenance, l'entretien, le transport et la formation à l'utilisation : 1 473,06 € TTC par mois, soit 265 152,34 € TTC pour les cinq années et les trois engins.

Le montant total à régler à l'UGAP est de 615 877,24 € TTC. Le contrat de location prendra effet à disponibilité des engins dans le courant du 1^{er} semestre 2024.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 148-23 C du Conseil communautaire du 21 septembre 2023 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les accords-cadres et marchés publics lancés par l'intermédiaire d'une centrale d'achat, d'un montant supérieur ou égal à 215 000 € HT,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : approuve le recours à la location et la maintenance de trois engins de compaction, via la centrale d'achat UGAP, pour un montant de 615 877,24 € TTC,

Article 2 : autorise le président ou son représentant à signer le contrat de location à venir et tous documents nécessaires,

Article 3 : dit, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Décision I-Parapheur du Bureau

Numéro attribué à l'acte :

122-23

Objet de l'acte :	RS - Location et maintenance de trois engins de compaction pour les déchetteries de Grand Chambéry
Thème Préfecture :	7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres
Date de l'acte :	09 novembre 2023
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20231128-lmc1H30409H1-DE
-----------------------------------	--

Identifiant unique de l'acte :	lmc1H30409H1
--------------------------------	--------------

Date de transmission en Préfecture :	28 novembre 2023
--------------------------------------	------------------

Date de réception en Préfecture :	28 novembre 2023
-----------------------------------	------------------

Publication sur le site internet:	mardi 28 novembre 2023
-----------------------------------	------------------------